

PROJET DE PARTENARIAT ATTRACTIVITE ET ACCOMPAGNEMENT A L' ORIENTATION

17/02/2026

Inscription du projet dans le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2023-2028

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions des compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales

4 axes au niveau du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2023-2028

Le projet s'inscrit dans les axes 1 et 3

- ▶ **Axe 1 – Améliorer l'efficacité de l'orientation en renforçant la lisibilité et la visibilité des dispositifs d'information**
- ▶ **Axe 2 – Favoriser l'évolution des modalités de formation en accompagnant les expérimentations et innovations territoriales**
- ▶ **Axe 3 : Permettre la réussite du plus grand nombre en sécurisant les parcours de formation et les conditions de vie des apprenants**
- ▶ **Axe 4 – Déployer une démarche d'évaluation et d'adaptation des politiques publiques dans le cadre d'une gouvernance opérationnelle**

Les priorités

- ▶ **Accroître les liens entre les collégien.ne.s / les lycéen.ne.s et les apprenant.e.s / professionnel.le.s du secteur**
- ▶ **Une orientation pour tous**

Le projet de partenariat avec des lycées du territoire

Partenariat avec 2 lycées (un lycée ayant une filière ST2S avec orientation vers IFSI et 1 lycée agricole avec filière SAPAT avec orientation vers IFAS)

Les objectifs du projet

- ▶ Développer l'attractivité des formations en santé proposées sur le territoire
- ▶ Améliorer l'efficacité de l'orientation en renforçant la lisibilité et la visibilité de l'offre de formation
- ▶ développer les dispositifs inclusifs pour favoriser la réussite des apprenants
- ▶ Accompagner la formalisation du projet d'orientation des élèves sur les filières identifiées

Les 6 étapes du projet

Etape 1 : 3 rencontres dans chaque lycée pour des échanges entre les formateurs et des enseignants des filières (ST2S –SAPAT) (professeur de biologie- professeur de français- professeur de mathématiques) Les échanges sont basés sur la connaissance des contenus Identification et partage des contenus académiques de chaque filière (programme) et des contenus des référentiels

Partage sur les modalités pédagogiques, les exigences, le dispositif d'évaluation

Les échanges permettent de cibler des écarts en terme d'attendus de niveau et d'analyser les possibilités d'accompagnement à la réussite

Etape 2

•Une présentation au niveau du lycée sera réalisée par un formateur (présentation de la formation infirmière et de la formation aide-soignante avec identification des exigences de sélection et des attendus de la formation)

Une journée portes ouvertes est prévue en fin d'année et les élèves de terminale des filières sont reçus accompagnés de 2 enseignants du lycée

Le projet de partenariat avec des lycées du territoire

Etape 3 : Le projet cible des élèves volontaires, chaque apprenant intéressé doit fournir une lettre de motivation, réaliser un entretien

Les entretiens sont réalisés par un enseignant du lycée et un formateur de l'IFMS, ils visent à identifier les motivations du candidat

Les enseignants du lycée vont ensuite décliner un dispositif d'accompagnement spécifique à l'attention des élèves volontaires ciblés (apports complémentaires, tests de niveau, évaluations formatives et quizz de révision) sur les matières relatives à la biologie, analyse et mathématiques

Une évaluation formative clôture le dispositif

Etape 4 : Immersion au niveau de l'IFMS

Participation des élèves du groupe ciblé à 2 cours magistraux de 2h en janvier

Observation d'une séquence de simulation

Débriefing avec le groupe (ressenti, points de questionnement, lien avec le projet de formation)

Etape 5

Bilan du dispositif entre les acteurs (lycée et IFMS) : points forts et axes d'amélioration

bilan du dispositif avant admission au niveau des élèves

Indicateurs relatifs à

- L'implication des élèves dans le dispositif et dans le travail demandé
- Les résultats des élèves concernant le dispositif d'accompagnement (évaluations formatives)
- La qualité du projet professionnel formalisé en lien avec les attendus nationaux
- La satisfaction des élèves

Etape 6 : Suivi des apprenants admis en IFSI et IFAS dans le cadre des suivis individuels